



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITE

PREAVIS No 59/05
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 59'600.-
DESTINE A FINANCER LA STABILISATION
D'UNE BERGE DU COURS D'EAU
"LA PROMENTHOUSE" AU LIEU-DIT " COLLONGE".

MUNICIPALE RESPONSABLE
MADAME ELISABETH KNEUBUEHLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Suite aux intempéries de l'année dernière, une érosion des berges de la Promenthouse s'est produite au lieu-dit "Collonge". Ainsi, d'entente avec le Service cantonal des eaux, nous envisageons de procéder à la stabilisation de la berge pranginoise. Ces travaux pourraient être réalisés de concert avec ceux entrepris par la Commune de Gland, qui doit également renforcer la berge se trouvant sur son territoire (voir plan annexé). Elle a prévu ces travaux dans son budget, mais n'a pas encore fixé de date pour leur réalisation.

Cette réfection est effectuée conformément aux dispositions de la loi du 3 décembre 1957 (art. 5) qui stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau non corrigés incombent aux communes.

2. Travaux à effectuer

L'inventaire des travaux à exécuter a été établi en étroite collaboration avec le Service cantonal des eaux et le Bureau d'ingénieurs XYLON SA, à Epalinges. Ces travaux se résument comme suit :

a. Ouvrage de stabilisation sur une longueur de 19,50 m

Mise en place et ajustement des bois ronds, y.c. terrassements complémentaires, mise en place des tuyaux de drainage, réglage du fond des fouilles avec du sable ou du limon, raccords, embranchements, perçage et clouage des bois à l'aide de fers à béton, remblayage de l'ouvrage avec les matériaux de terrassement, réglage et compactage de ces matériaux, main-d'œuvre, toutes finitions et sujétions comprises.

Mise en place et battage des rails à une intervalle de 2,5 m¹, main-d'œuvre et autres sujétions.

b. Stabilisation biologique

Mise à demeure des boutures de saules, main d'œuvre, toutes finitions et sujétions comprises.

Ces mesures permettront une revitalisation de ce cours d'eau.

3. Coût des travaux

Description	Montant
Installation du chantier	Fr. 2'000.-
Ouvrage de stabilisation	Fr. 39'970.-
Stabilisation biologique	Fr. 720.-
Divers et imprévus	Fr. 6'700.-
Honoraires (projet et surveillance)	Fr. 6'000.-
TVA 7.6% Fr. 4'209.64, arrondi à	Fr. 4'210.-
TOTAL	Fr. 59'600.-

4. Demande de subvention

Un subside peut être accordé, jusqu'à concurrence de 48 % par le Service cantonal des eaux. Il n'est pas pris en considération pour la demande de crédit que nous présentons, étant donné qu'il nous sera alloué à la fin de ces travaux.

5. Adjudication des travaux

La Municipalité adjugera les travaux à l'entreprise qui offre les meilleures conditions (prix, qualité, fiabilité, expérience, délai d'exécution, direction des travaux).

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis No 59/05 relatif à la demande d'un crédit de **Fr. 59'600.-** destiné à financer la stabilisation d'une berge du cours d'eau de "La Promenthouse" au lieu-dit "Collonge".

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis No 59/05 relatif à la demande d'un crédit de **Fr. 59'600.-** destiné à financer la stabilisation d'une berge du cours d'eau de "La Promenthouse" au lieu-dit " Collonge",
2. d'accorder un crédit de **Fr. 59'600.-** pour le financement de ces travaux,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de **Fr. 5'960.-** par année au titre d'amortissement de cet ouvrage,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 mars 2005, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire



H.-R. Kappeler A. Zähringer

Annexes : plans de situation et croquis



COMMUNE DE PRANGINS
SERVICE TECHNIQUE

Prangins, le 09.03.2005

Ech : 1/2'000

